



ORGANISATION
NOYAL-CHATILLON
FORMATION

AVEC LE SOUTIEN DES VILLES TRAVERSÉES :

Noyal-Châtillon, Bruz,
Chartres-de-Bretagne,
St-Erblon, Bourgarré,
Orgères, Pont-Péan, Laillé.

**Trophée
du Souvenir**

2026

Louison Bobet

Samedi 14 mars

41^e

TROPHÉE Louison BOBET U19

Départ Place de la Mairie à 13h50
Chartres-de-Bretagne

Course d'attente Cadets

Départ à 14h20 Noyal Chatillon



CE PROGRAMME VOUS EST OFFERT PAR NOS PARTENAIRES

L'association n'est pas responsable des accidents. Cette journée est animée par Eric LE BALCH speaker officiel FFC.

41ème TROPHEE DU SOUVENIR LOUISE BOBET U 19
SAMEDI 14 Mars 2026

LES OFFICIELS

Direction de l'Organisation :

Président :	Alain HEULOT
Secrétaire Général :	Claude HELBERT
Responsables Sécurité :	Michel ANGEVIN
Responsable Technique Circuit Arrivée :	Camille CREPEL
Responsable Motards :	Gérard JARDIN
Responsable Classement Grimpeurs :	AMS 35
Responsable des Dossards :	Annie RENARD Renée OLLIVIER

Direction de la Course :

Direction de l'épreuve :	Alain HEULOT
Président de Jury :	
Commissaire Arbitre 1 :	
Commissaire Arbitre 2 :	
Juge à l'Arrivée :	
Commissaire Moto :	
Commissaire Moto :	
Moto – Information :	Gérard JARDIN
Ardoisier :	AMS35
Service Médical :	Dr Frédéric BEUNEUX

Organisation :

Animateur officiel :	Eric LE BALCH
Speaker radio tour:	Yannick BOTREL
Vidéo Finish transpondeur:	BRETAGNE SERVICE COURSE
Classement:	Tiphane DELORY
Classement Informatique :	Tiphane DELORY
Sécurité de l'épreuve :	ASS. MOTO SECURITE 35 (13)
Liaisons Radios :	BRETAGNE SERVICE COURSE
Voiture Assistance Neutres (2) :	BRETAGNE SERVICE COURSE (2),
Ambulances (1) :	URVOIX
Car Balai :	RGO Mobilités
Camion Balai :	RGO Mobilités

Règlement Général

ARTICLE 1 : Présentation

Le 41^{ème} trophée du souvenir Louison Bobet est organisé par l'ACNC Cyclos et contrôlé par l'association « Association Cycliste Noyal Chatillon Formation », sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). Il se dispute le Samedi 14 Mars 2026

ARTICLE 2 : Type d'épreuve et participation

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie U 19. Elle est inscrite au calendrier fédéral de la FFC en classe 1.14.

ARTICLE 3 : Engagements

Les engagements doivent parvenir avant le **mardi 10 Mars 2026** par **INTERNET**
Le nombre d'engagés est **limité à 6 coureurs par club ou sélection**
Le tarif d'engagement est de 12 € par coureur.

ARTICLE 4 : Permanences

La permanence se tiendra le samedi 14 Mars 2026 de 12h à 13h45 à la Salle de la mairie (Victor Basch) de CHARTRES DE BRETAGNE.

La remise des dossards et des plaques de cadre et des **transpondeurs** se fera à la Salle de la mairie (Victor Basch) de CHARTRES DE BRETAGNE de 12h30 à **13h45**

Pour les transpondeurs une caution de 50 euros pour les individuels et de 200 euros pour les équipes vous sera demandée

La réunion des directeurs techniques se déroulera à 12h30 à la Salle de la mairie (Victor Basch) de CHARTRES DE BRETAGNE. Elle se déroulera en présence de la direction de l'épreuve et des membres du jury des commissaires.

La permanence d'arrivée se déroulera à l'espace Louis Texier (ex salle polyvalente) de NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

ARTICLE 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises sur la fréquence "Radio Tour" 157.550 Mhz. Des postes seront fournis par la société Bretagne service course à partir de 12h sur la place de la mairie de CHARTRES DE BRETAGNE.

ARTICLE 6 : Départ

Le départ fictif sera donné à 14h00 sur la place de la Mairie. Les coureurs seront neutralisés pendant 5.5 km jusqu'au kilomètre 0 ou le départ officiel sera donné arrêté à 14h.10

ARTICLE 7 : Assistance Neutres

Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux voitures, avec mécanicien à bord BRETAGNE SERVICE COURSE (2),

Le ravitaillement sera fait selon les règlements de la FFC à partir du 30ème kilomètre et jusqu'à 20 kilomètres de l'arrivée.

ARTICLE 8 : Arrivée

L'arrivée étant jugée sur un circuit de 8 km à parcourir 5 fois, l'entraide entre les coureurs ne peut se faire que s'ils se trouvent au même point kilométrique de l'épreuve, article 2.3.13.

Afin d'éviter les interversions qui pourraient résulter du mélange des coureurs de différents pelotons, les commissaires peuvent décider une neutralisation des groupes attardés.

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

ARTICLE 9 : Classement Individuel

Le classement individuel parrainé le Conseil Général d'Ille et Vilaine sera jugé par le juge à l'arrivée au terme des 129.500 Kilomètres sur la ligne d'arrivée située rue de Vern à Noyal Châtillon sur Seiche sous la banderole « ARRIVEE ».

Le juge à l'arrivée sera aidé par un système de vidéo finish et transpondeur.

ARTICLE 10 : Classement du Meilleur Breton

Le classement du meilleur coureur breton parrainé par le **CREDIT AGRICOLE**.

ARTICLE 11 : Classement du "Meilleur Grimpeur"

Le classement du meilleur grimpeur parrainé par **ARSATI Immobilier** sera obtenu par l'addition des points attribués au sommet de chaque côte (6, 4, 2 et 1 points).

En cas d'égalité au classement du Meilleur Grimpeur, il est fait applications des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. Nombre de premières places dans les côtes
2. Nombre de deuxièmes places dans les côtes
3. Nombre de troisièmes places dans les côtes
4. Nombre de quatrièmes places dans les côtes
5. Classement individuel

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, les concurrents devront obligatoirement terminer le Trophée Louison Bobet Juniors.

Les 3 sprints attribuant des points pour ce classement sont :

- Km 17,890 : Côte de la halte de Laillé
- Km 41.780 : Côte de la halte de Laillé
- Km 65.670 : Côte de la halte de Laillé

ARTICLE 12 : Classement Par Equipe

Le classement par Équipe parrainé par **SUPER U Noyal- Chatillon** s'établit par l'addition des places des 3 premiers coureurs de chaque équipe.

En cas d'égalité, la place du premier coureur de chaque équipe concernée par cette égalité départagera celles-ci.

ARTICLE 13 : Classement Meilleur animateur

Le classement de meilleur animateur parrainé par **SUPER U Noyal-Chatillon** sera désigné par un jury à l'issue de l'épreuve.

ARTICLE 14 : Respect du code de la route

Conformément à l'article 1.2.082, les coureurs se doivent d'observer les dispositions légales du pays et donc suivre le code de la route français, notamment pour les coureurs attardés.
L'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'incident.

ARTICLE 15 : Protocole

Devront se présenter **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** au podium protocolaire situé sur la ligne d'arrivée à NOYAL CHATILLON pour la remise des récompenses :

- Le vainqueur de l'épreuve
- Le deuxième de l'épreuve
- Le troisième de l'épreuve
- Le meilleur grimpeur
- La meilleure équipe
- Le meilleur Breton

ARTICLE 16 : Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage aura lieu dans un local réservé à cet effet 50 mètres après la ligne d'arrivée sur la droite (Bungalow) Rue de Vern à NOYAL CHATILLON SUR SEICHE.

ARTICLE 17 : Prix

Les prix suivants (en euros) sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :
Grille 610/20 :

Classement	Prix	Classement	Prix
1	122	11	11
2	91	12	9
3	73	13	9
4	61	14	9
5	49	15	8
6	43	16	8
7	34	17	7
8	27	18	7
9	18	19	6
10	12	20	6

Le total des prix est de 610 euros.

ARTICLE 18 : Pénalités

Les pénalités sont conformes au règlement de la FFC.

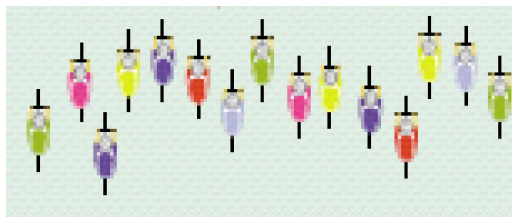
Schéma de la caravane



A L'AVANT DE LA COURSE

- 1 Voiture ouvreuse
- 2 Voiture Directeur Organisation
- 3 Voiture liaison radio + téléphone
- 4 Voiture invités
- 5 1ère Voiture dépannage neutre
- 6 2ème Voiture dépannage neutre
- 7 Voiture Juge à l'arrivée
- 8 1ère Voiture Commissaire
- 9 Moto Commissaire
- 10 Moto Ardoisier
- 11 Moto info

:



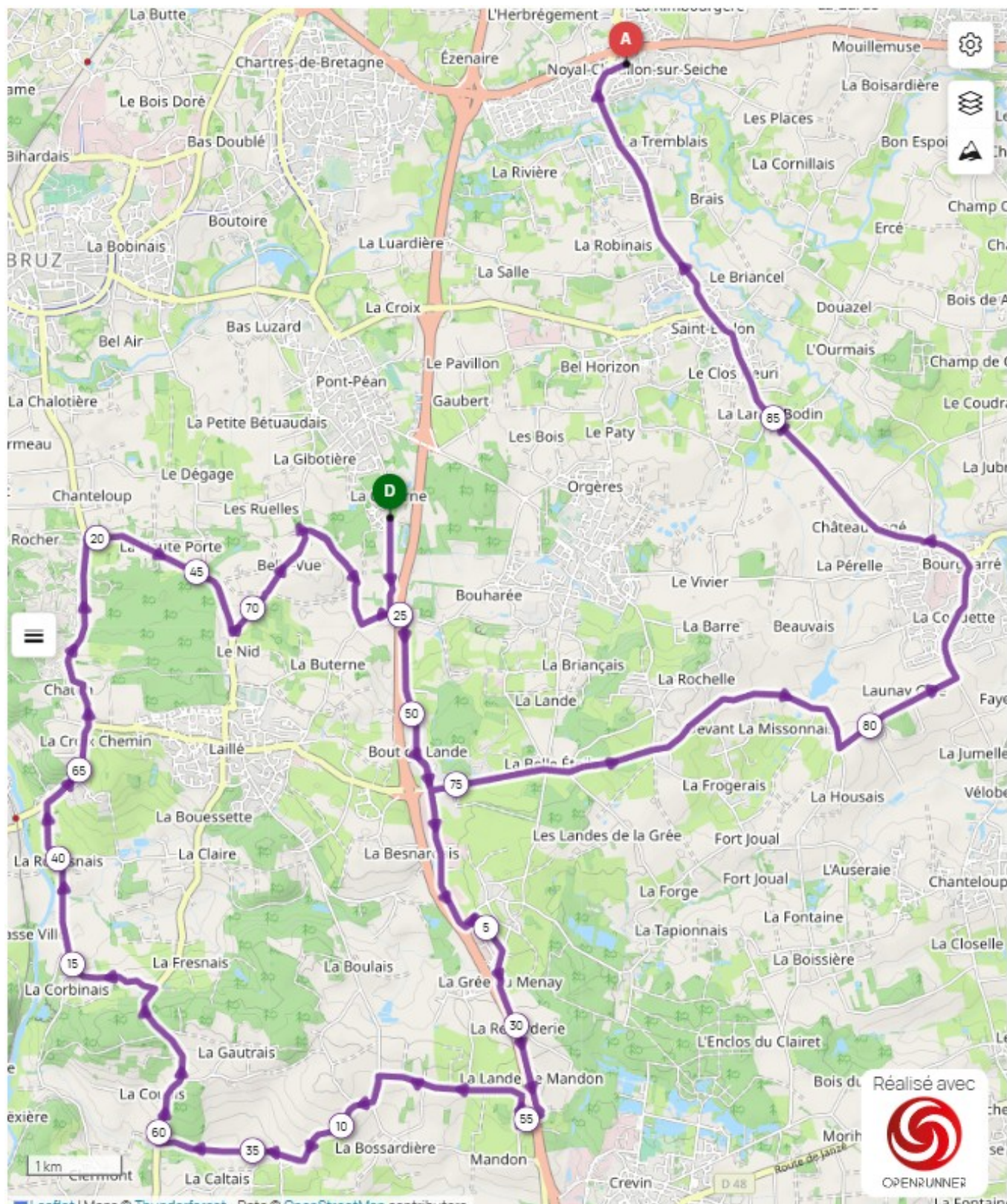
A L'ARRIERE DU PELOTON

- 12 Voiture Président du Jury
- 13 Voiture médecin
- 14 2ème Voiture Commissaire
- 15 3ème Voiture Commissaire
- 16 Toutes les voitures dépannages Clubs
- 17 3ème Voiture dépannage neutre
- 18 Ambulances
- 19 Car Balai
- 20 Camion Balai

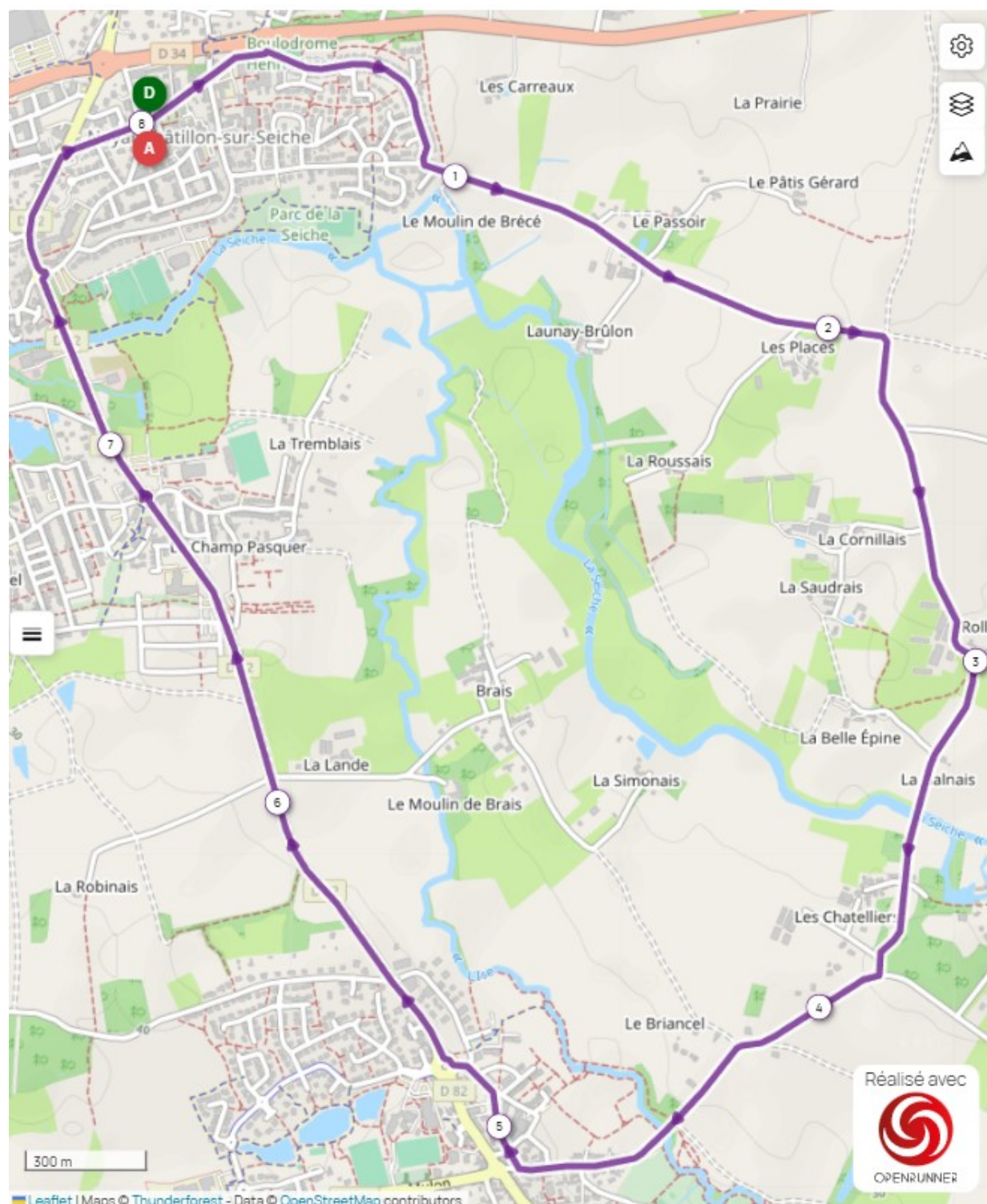
Plan zone de départ



Plan Course en ligne

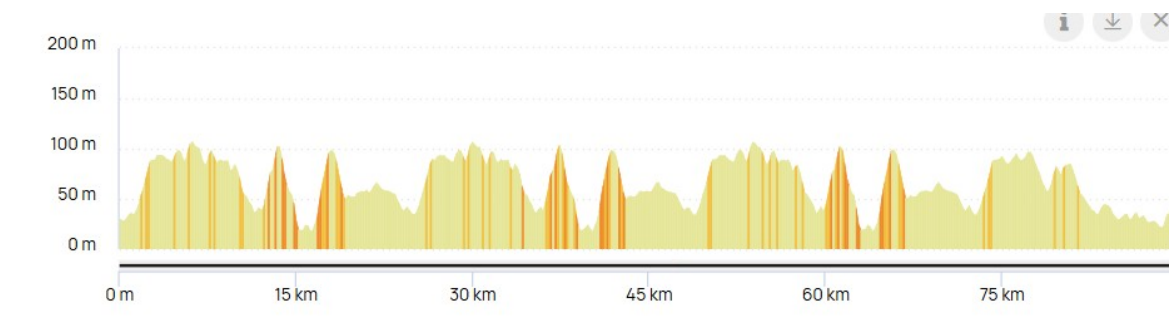


Plan Circuit d'arrivée

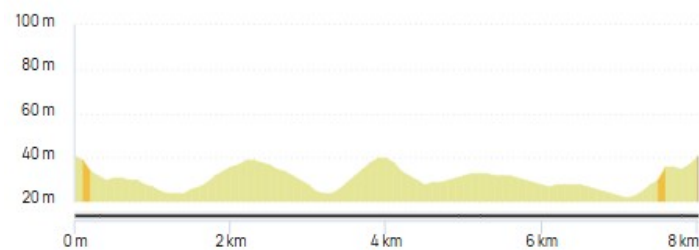


Les Profils

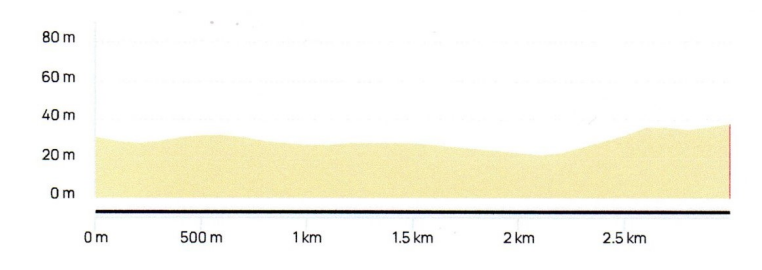
Circuit en ligne :



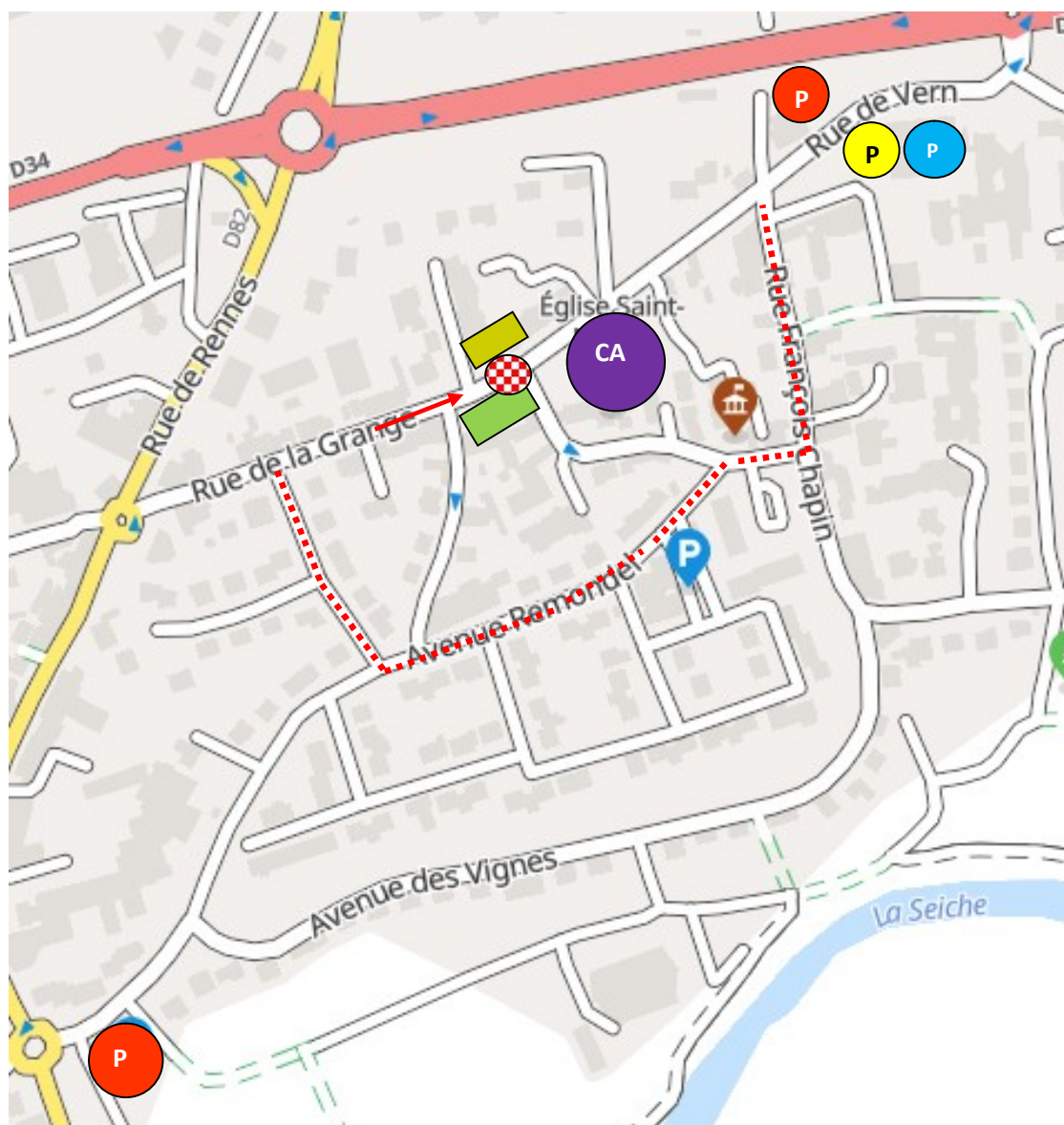
Circuit Final :



3 derniers kilomètres



Plan de la zone d'arrivée



	Arrivée		Dérivation		Permanence		Parking Officiels
	Podium Protocolaire		Contrôle Antidopage		Parking Équipes		
	Podium Commissaires						
	Sens de la course						

ITINERAIRE DU TROPHÉE LOUISON BOBET 2026

ITINERAIRE	Km	Km parcours	Km à faire	Horaire 40 Km/h	Horaire 42 Km/h
CHARTRES DE BRETAGNE (Place de la Mairie) Rue de la Poterie à gauche rue de Fénidan, à droite Bd Maréchal, à gauche Av. Méréel ont-Péan tout doit				13:55:00	13:55:00
NEUTRALISE		5,500			
Le Bois Esnault		0,000	129,500	14:05:00	14:05:00
D837 à gauche D39	1,030	1,030	128,470	14:06:33	14:06:28
D39 à droite vers Bout de Lande	0,200	1,230	128,270	14:06:51	14:06:45
Bout de Lande tout droit vers l'Hermitière	1,890	3,120	126,380	14:09:41	14:09:27
L'Hermitière à droite vers La Grée du Menay	1,690	4,810	124,690	14:12:13	14:11:52
La Grée du Menay à gauche vers La Renarderie	0,890	5,700	123,800	14:13:33	14:13:09
La renarderie, La Lande de Mandon à droite vers Le Plessis de Mandon	1,710	7,410	122,090	14:16:07	14:15:35
Le Plessis de Mandon La Saudrais à Gauche / C 8	1,880	9,290	120,210	14:18:56	14:18:16
C8 / à droite C 13	0,270	9,560	119,940	14:19:20	14:18:39
C 13 / D 77 à droite	2,620	12,180	117,320	14:23:16	14:22:24
D 77 / V 10 à gauche La Macillais	1,880	14,060	115,440	14:26:05	14:25:05
V 10 / D 39 à droite	2,730	16,790	112,710	14:30:11	14:28:59
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche	1,100	17,890	111,610	14:31:50	14:30:33
C 17 / D 77 à droite	2,030	19,920	109,580	14:34:53	14:33:27
D 77 / D 277 à gauche	2,020	21,940	107,560	14:37:55	14:36:21
D 277 - à droite chemin de Caran	1,350	23,290	106,210	14:39:56	14:38:16
Chemin de Caran / à gauche D 39	1,290	24,580	104,920	14:41:52	14:40:07
D39 à droite vers Bout de Lande	0,540	25,120	104,380	14:42:41	14:40:53
Bout de Lande tout droit vers l'Hermitière	1,890	27,010	102,490	14:45:31	14:43:35
L'Hermitière à droite vers La Grée du Menay	1,690	28,700	100,800	14:48:03	14:46:00
La Grée du Menay à gauche vers La Renarderie	0,890	29,590	99,910	14:49:23	14:47:16
La renarderie, La Lande de Mandon à droite vers Le Plessis de Mandon	1,710	31,300	98,200	14:51:57	14:49:43
Le Plessis de Mandon La Saudrais à Gauche / C 8	1,880	33,180	96,320	14:54:46	14:52:24
C 8 / à droite C 13	0,270	33,450	96,050	14:55:10	14:52:47
C 13 / D 77 à droite	2,620	36,070	93,430	14:59:06	14:56:32
D 77 / V 10 à gauche La Macillais	1,880	37,950	91,550	15:01:55	14:59:13
V 10 / D 39 à droite	2,730	40,680	88,820	15:06:01	15:03:07
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche	1,100	41,780	87,720	15:07:40	15:04:41
C 17 / D 77 à droite	2,030	43,810	85,690	15:10:43	15:07:35
D 77 / D 277 à gauche	2,020	45,830	83,670	15:13:45	15:10:28
D 277 - à droite chemin de Caran	1,350	47,180	82,320	15:15:46	15:12:24
Chemin de Caran / à gauche D 39	1,290	48,470	81,030	15:17:42	15:14:15
D39 à droite vers Bout de Lande	0,540	49,010	80,490	15:18:31	15:15:01
Bout de Lande tout droit vers l'Hermitière	1,890	50,900	78,600	15:21:21	15:17:43
L'Hermitière à droite vers La Grée du Menay	1,690	52,590	76,910	15:23:53	15:20:08
La Grée du Menay à gauche vers La Renarderie	0,890	53,480	76,020	15:25:13	15:21:24
La renarderie, La Lande de Mandon à droite vers Le Plessis de Mandon	1,710	55,190	74,310	15:27:47	15:23:51
Le Plessis de Mandon La Saudrais à Gauche / C 8	1,880	57,070	72,430	15:30:36	15:26:32
C 8 / à droite C 13	0,270	57,340	72,160	15:31:01	15:26:55
C 13 / D 77 à droite	2,620	59,960	69,540	15:34:56	15:30:39
D 77 / V 10 à gauche La Macillais	1,880	61,840	67,660	15:37:46	15:33:21
V 10 / D 39 à droite	2,730	64,570	64,930	15:41:51	15:37:15
D39 - Côte de la halte de Laillé - C17 à gauche	1,100	65,670	63,830	15:43:30	15:38:49
C 17 / D 77 à droite	2,030	67,700	61,800	15:46:33	15:41:43
D 77 / D 277 à gauche	2,020	69,720	59,780	15:49:35	15:44:36
D 277 - à droite chemin de Caran	1,350	71,070	58,430	15:51:36	15:46:32
Chemin de Caran / à gauche D 39	1,290	72,360	57,140	15:53:32	15:48:22
D39 à droite vers Bout de Lande	0,540	72,900	56,600	15:54:21	15:49:09
Bout de Lande à gauche D41	1,890	74,790	54,710	15:57:11	15:51:51
D41 / la belle étoile tout droit	1,220	76,010	53,490	15:59:01	15:53:35
Carrefour C 201 / D 41 tout droit	1,150	77,160	52,340	16:00:44	15:55:14
à gauche C 201	2,500	79,660	49,840	16:04:29	15:58:48
D286 Le tilleul/ à gauche D 82	1,440	81,100	48,400	16:06:39	16:00:51
BOURGBARRE D82/D39 tout droit	1,400	82,500	47,000	16:08:45	16:02:51
St Erblon D82 / D286 tout droit	3,900	86,400	43,100	16:14:36	16:08:26
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE passage sur la ligne d'arrivée	3,100	89,500	40,000	16:19:15	16:12:51
Plus circuit de 8,0 km à effectuer 5 fois	40,000	129,500	0,000	17:19:15	17:10:00
KILOMETRAGE TOTAL	129,500	129,500			

Liste des hôpitaux

- **Centre Hospitalier et Universitaire de Rennes (CHU)**

2 r Henri Le Guilloux
35000 RENNES
02 99 28 43 21

- **Polyclinique Sévigné**

Service d'Urgence
3 r Chêne Germain
35576 CESSON SEVIGNE CEDEX
02 99 25 52 49

- **Clinique mutualiste La Sagesse**

4 place Saint Guénolé
35000 RENNES
02 99 85 75 75

- **Centre Hospitalier privé Saint Grégoire**

6 Boulevard de la Boutière
35760 SAINT GREGOIRE
02 99 23 33 33

Hébergement et Restauration

- **La Brique Rouge**

25 rue de la Poterie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 21 23

- **Inter Hôtel de la Chaussairie**

30 av Chaussairie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE
02 99 41 14 14